



# LE PIED DE FÉE

LE MAG DE LA VILLE DE LÈVES

#171 - septembre - octobre 2023

*Travaux  
Coeur de village  
ça avance !*



Rapport d'activités 2022 : comment la municipalité gère votre argent ?

# LE BLASON DE LÈVES EN VOYAGE !

Merci à Guylain Farge d'avoir porté haut et fier les couleurs de Lèves lors d'une randonnée dans le Vaucluse cet été.



Vous aussi, envoyez-nous vos photos avec le blason de la commune.

Un drapeau peut vous être prêté pour l'occasion.



**P4**

*C'est la rentrée*

Reprise des activités pour tous !



**P18**

*Grand projet*

Aménagements des espaces publics du Coeur de village



**P8**

*Séniors*

La semaine bleue à Lèves



**P20**

*Retour en images*



**P10**

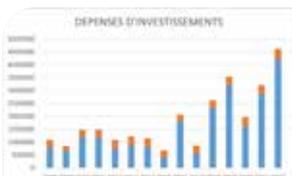
*Biodiversité*

Restauration du Plan vert



**P21**

*Travaux*



**P14**

*Finances*

Rapport d'activités 2022



**P35**

*LèV'ents*



Le Pied de fée, le Bulletin d'information de la ville de Lèves - septembre - octobre 2023 et numéro 171 - Directeur de la publication et de la rédaction : Rémi Martial - Maquette et mise en page : Mathilde Viard - Edité par Topp Graphic à 3 000 exemplaires et diffusé dans toutes les boîtes aux lettres de la ville © Photos : Service communication de la ville de Lèves, Jack Beaumont et droits réservés. Pour nous contacter par courrier : Monsieur le Maire de Lèves, 4 place de l'Église, 28300 Lèves - par téléphone : 02 37 180 180 - par courriel : [contact@leves.fr](mailto:contact@leves.fr) Dépôt légal : à parution I.S.S.S. : 2493-2271



# L'ÉDITO DU MAIRE



Chers Lévois,

En cette nouvelle rentrée nous avons le plaisir de nous retrouver après un repos mérité dont j'espère que chacun a pu profiter pleinement. De pause il n'y a guère eu cet été à Lèves avec les travaux du cœur de village et de l'école de musique qui ont continué à mener bon train.

Alors que la première phase des aménagements publics du cœur de village prend fin, la deuxième phase, qui va de l'espace Gabriel Loire à l'ancien bureau de Poste, prendra le relais. Bien entendu il nous faudra prendre notre mal en patience, au regard des difficultés de circulation attendues sur un secteur particulièrement compliqué, comprenant notamment une reprise des réseaux qui traversent le carrefour et l'avenue de la Paix.

J'invite chacun à venir découvrir ce chantier qui reconfigurera l'artère de notre commune, et à venir fréquenter davantage encore nos commerces lévois qui vont aborder cette phase avec une appréhension compréhensible. D'avance merci à vous tous.

L'autre chantier important en cours concerne les nouveaux locaux de l'école municipale de musique, situés à côté de l'espace Soutine. Les travaux se déroulent bien, avec une fin prévue avant l'été 2024. En attente de leurs nouveaux locaux, les musiciens et chanteurs continueront à rythmer notre commune tout au long de l'année tandis que nous vous dévoilerons prochainement la nouvelle formule de la saison de l'espace Soutine, qui ne sera pas sans quelques surprises...

Et c'est le Plan vert des bords de l'Eure qui fera également l'objet de soins importants. Menés pendant deux mois par Chartres métropole, collectivité compétente en la matière, des travaux de restauration de la ripisylve vont permettre à la rivière de mieux respirer et à la végétation de retrouver une nouvelle jeunesse.

La rentrée scolaire s'annonce avec une baisse du nombre d'élèves, phénomène régulier depuis plusieurs années. Les suppressions de classes décidées par l'inspection d'académie qui touchent nos deux écoles doivent nous poser question sur l'évolution démographique de notre commune. Des réflexions collectives seront à mener. Je suis preneur de vos avis.

Quant à elles toujours aussi dynamiques, les associations tiennent salon comme chaque année. Je ne peux que vous encourager à y adhérer et à vous y investir. Les bénévoles sont le cœur battant de nos collectivités.

Enfin, en cette rentrée je relance l'idée de venir vous voir, à domicile, avec vos voisins et amis, afin d'échanger librement sur les sujets qui vous touchent. Je souhaite partager directement et avec franchise vos préoccupations et serai heureux qui vous m'y invitiez. N'hésitez pas.

A tous, très belle rentrée !

**Rémi MARTIAL**  
Maire de Lèves  
Conseiller départemental

*C'est la rentrée*

## *Reprise des activités pour tous !*

470 élèves reprennent le chemin des écoles de Lèves



Avec près de 160 élèves en maternelle et 310 en élémentaire (chiffres provisoires au moment où nous bouclons ce journal), ce sont 470 petits Lévois qui reprennent le chemin des écoles Jean-Pierre Reschœur et Jules Vallain. Interview de rentrée de Marie-Hélène Ferreira, adjointe au maire en charge des affaires scolaires et de la jeunesse.



### **Quelles sont les informations importantes de cette rentrée ?**

Avec une perte régulière du nombre d'inscrits observée depuis plusieurs années, nous perdons une classe dans chacune de nos écoles. Ainsi, nous aurons 6 classes en maternelle et 13 classes en élémentaire. Cette situation est regrettable, d'autant plus que les prévisions de naissances et d'arrivées de nouvelles familles ne sont pas suffisantes pour

pouvoir espérer une ouverture de classes dans les années à venir. Cela nous questionne sur les mesures structurelles que nous devons prendre, d'autant plus que cette baisse touche également nos services périscolaires pour lesquels s'en retrouve affecté le bon fonctionnement.

Les équipes enseignantes sont assez stables, avec les mêmes directeurs que les deux années précédentes dans chacune

des écoles. La municipalité entend continuer à accompagner chacune des écoles dans ses projets, en trouvant le juste équilibre du bon usage des deniers publics.

### **Quels travaux ont été effectués ou sont à prévoir ?**

Après les importants travaux de rénovation et restructuration de l'école élémentaire Jules Vallain l'année dernière, il nous restait quelques retouches, tels la pose d'un nouveau portail d'entrée ou le renouvellement des traçages dans la cour. Il s'agit désormais de s'assurer du bon fonctionnement des nouveaux aménagements du Clos bénin et du parvis de l'école, en particulier pour les cars scolaires dont nous avons voulu qu'ils soient en accès immédiat avec l'école, pour la plus grande sécurité de nos enfants.

Quant à l'école maternelle, les périodes intenses de sécheresse de ces dernières années nous questionnent sur la nécessité de proposer un meilleur ombrage. Les arbres plantés dans la cour il y a 15 ans n'ont jamais réussi à pousser correctement, et il est nécessaire d'y remédier. Le maire m'a demandé de regarder ce point, en essayant de trouver une solution viable dès cette année si possible. A suivre donc.

## Le Conseil municipal des jeunes



Lors de la séance plénière de fin d'année scolaire le 22 juin dernier.

Encore une année de passée pour le Conseil municipal des jeunes, créé en 2017. Nos 20 conseillers municipaux jeunes ont travaillé en petit groupe (3 commissions) tout au long de l'année et ont présenté l'aboutissement de leur travail à Monsieur le maire et Marie-Hélène Ferreira lors de la séance plénière du 22 juin dernier.

Au menu de cette présentation : la 2<sup>ème</sup> édition de la gazette du Part'âge (à découvrir sur [leves.fr](http://leves.fr)), l'organisation d'un concours de dessin à la rentrée scolaire et la mise en place du projet CM'JEUX.

Place à une nouvelle année pour nos 10 CM2 qui seront rejoints par 10 nouveaux CM1 lors des élections prévues le 16 octobre prochain.



Les conseillers municipaux jeunes en visite du château de Versailles et de ses jardins le 05 juillet dernier.



### CALENDRIER DES ÉLECTIONS

La moitié du Conseil municipal des jeunes va être renouvelée. Les élèves de CM1 éliront 10 nouveaux conseillers : 5 filles et 5 garçons, élus pour 2 ans.

Appel à candidatures : **du 05 au 17 septembre**

Dépôt de candidatures : **du 18 au 29 septembre**

Campagne électorale : **du 02 au 16 octobre**

Election et dépouillement : **lundi 16 octobre**

Installation du nouveau CMJ : **mardi 07 novembre**



Des conseillers municipaux jeunes ont participé au dernier déjeuner des séniors de l'année et ont distribué le 2<sup>ème</sup> numéro de la gazette du part'âge.

# L'ÉCOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE DE LÈVES



Pour finir en beauté l'année scolaire, les élèves et professeurs de l'école municipale de musique de Lèves ont concocté un concert haut en couleurs ! Un concert promenade a été proposé au public le 17 juin dernier avec un départ place de l'Eglise, par le Fairy Feet Band, une balade en musique le long du Plan vert, pour se terminer par un concert de l'ensemble des élèves à la grange aux 4 vents.

► **Retrouvez la vidéo de cet événement sur le youtube et le Facebook de la ville**

Pour la rentrée 2023/2024, les cours reprendront la semaine du 11 septembre.

## L'OPÉRATION "FAITES DU SPORT"

La ville de Lèves a organisé pour les élèves de l'école élémentaire Jules Vallain l'opération "faites du sport" les 23 et 30 juin derniers.

L'occasion pour les associations partenaires de l'événement de présenter et d'initier les enfants, en petits groupes, à la pratique de leur activité. C'est ainsi que plus de 300 jeunes Lévois se sont essayés au tir à l'arc avec l'Arc Club de la Vallée de l'Eure, au twirling bâton avec le Twirling Dance Club de Lèves, au football avec le FC Lèves et le District d'Eure-et-Loir,

au tennis avec le TC Lèves, au judo avec le Judo Lévois et aux rollers avec C'Chartres rollers.



**Retrouvez les associations lévoises lors du forum des associations le dimanche 03 septembre et dans le guide pratique de la commune.**



Le maire au côté des élus, de Olivier Thomas, directeur de l'école Jules Vallain, d'enseignants et de représentants d'associations lévoises.



Remise des médailles par Rémi Martial et Olivier Pichereau, adjoint au maire en charge de la vie associative.

# REPRISE DES ACTIVITÉS POUR LES SÉNIORS INSCRIVEZ-VOUS !



Vous habitez Lèves et vous avez 70 ans ou plus ? Venez partager un moment d'échange et de bonne humeur ! Rendez-vous le jeudi autour d'un bon repas (hors vacances scolaires) et certains après-midi pour des activités.

Des après-midi jeux de société, activités manuelles, sont proposées à l'espace Gabriel Loire (39 avenue de la Paix). Une salle vous est réservée pour que vous puissiez échanger et profiter des activités proposées en toute convivialité.

Chaque jeudi à 12h, vous avez la possibilité de partager un repas, confectionné par un traiteur, à l'Espace Soutine. Au menu : bonne humeur et convivialité !

Reprise le jeudi 07 septembre à 12h.

Inscrivez-vous auprès de Fabienne Morizet - 06 77 58 30 23.

Plus d'infos en mairie :

a02 37 180 180 / contact@leves.fr

## VOTRE BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE EST OUVERTE !



Les bénévoles de la bibliothèque (en compagnie de Brigitte Moreau, adjointe au maire - à droite sur la photo) vous accueillent au sein de l'espace Gabriel Loire, 39 avenue de la Paix :

- **mercredi de 10h à 12h et de 16h à 18h**

- **samedi de 10h à 12h**

*(hors vacances scolaires)*

**OUVERT À TOUS**

Renseignements en mairie : 02 37 180 180

## LE NOUVEAU GUIDE - AGENDA DE LA COMMUNE EST DISPONIBLE !



Ce guide vous est distribué dans vos boîtes aux lettres. Vous y trouverez toutes les informations sur la commune et notamment la présentation des associations et activités lévoises.



**SENIORS**

# LA SEMAINE BLEUE À LÈVES

**LES 3 ET 16 OCTOBRE 2023**

➤ SPECTACLE, FORUM, RANDONNÉE

Renseignements et programme complet sur  
[eurelien.fr](http://eurelien.fr) ou [mda.bassin-chartrain@mda28.fr](mailto:mda.bassin-chartrain@mda28.fr)  
02 37 33 46 46 / 02 37 20 13 48  
(Sauf le jeudi après-midi)

VILLE DE  LÈVES

**SENIORS**

# LA SEMAINE BLEUE À LÈVES

## LUNDI 16 OCTOBRE

### SPECTACLE FORUM DE LA SEMAINE BLEUE

#### 📍 Espace Soutine - 41 rue de la Chacatière à LÈVES à 14h30

- La Compagnie Vol de Nuit présente un spectacle cabaret polar « Un p'tit crime et l'addition » ou l'histoire d'une rencontre amoureuse en chanson à la manière de Audiard et Jeanson.
- De 13h30 à 17h, les associations et partenaires présenteront les activités et services pour les seniors lors d'un forum

› Inscriptions : [Maison Départementale de l'Autonomie du bassin chartrain](#)

[mda.bassin-chartrain@mda28.fr](mailto:mda.bassin-chartrain@mda28.fr) / 02 37 33 46 46 / 02 37 20 13 48 (sauf le jeudi après-midi)

› Gratuit et ouvert à tous dans la limite des places disponibles

Action organisée dans le cadre de la Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie

## MARDI 3 OCTOBRE

### RANDONNÉE DE LA SEMAINE BLEUE

#### 📍 Château de Maintenon de 10h à 16h

Le Château de Maintenon et la MDA vous proposent une journée mêlant marche et découverte du château. Randonnées de 6 km dans les traces de Mme de Maintenon accompagnées de la visite du château avec de nombreuses activités sur place. Possibilité de manger sur place en intérieur. Pique-nique à apporter

Nous vous proposons la possibilité de co-voiturage grâce à l'application Covievent :



› Inscriptions : [Maison Départementale de l'Autonomie du bassin chartrain](#)

[mda.bassin-chartrain@mda28.fr](mailto:mda.bassin-chartrain@mda28.fr) / 02 37 33 46 46 / 02 37 20 13 48 (sauf le jeudi après-midi)

› Gratuit sur inscription obligatoire avant le 29 sept. 2023. Dans la limite des places disponibles.

# Biodiversité

## Restauration du plan vert

### entre les moulins de Ouarville et Longsault

Chartres métropole entreprend à compter du 04 septembre un projet de restauration de la ripisylve le long du Plan vert, entre le moulin de Ouarville et le moulin de Longsault. Les grands principes ont été présentés aux riverains du Plan vert ainsi qu'aux Lévois lors d'une réunion publique en février dernier.

Le Pied de fée vous propose de vous présenter le projet dans ses grandes lignes.

---



Le projet de restauration de la ripisylve le long du Plan vert initié par Chartres métropole a débuté en mars 2022 avec la réalisation d'un état des lieux et la pose d'un diagnostic sur la végétalisation des berges entre le moulin de Ouarville et le moulin de Longsault.

Après échanges avec la ville de Lèves et présentation du dispositif aux riverains concernés ainsi qu'à l'ensemble des Lévois lors d'une réunion publique, le projet débutera en septembre (fin prévue en novembre 2023) avec les travaux de restauration, suivis de la réfection de la piste du Plan vert.

Les travaux de restauration de la ripisylve consistent à :

- élaguer 1 600 mètres linéaires de berges
- recéper et brûler 110 arbres malades
- recéper ou tailler 94 arbres

Certains arbres malades, notamment les érables devront obligatoirement être brûlés car le champignon responsable de la maladie (maladie de la suie de l'érable) est volatile et présente un danger pour les voies respiratoires lors du tronçonnage. Le brûlage a donc été autorisé exceptionnellement par la Préfecture et sera réalisé à côté de la grange aux 4 vents.

Le Plan vert sera donc interdit à la circulation des piétons et cyclistes pendant la durée des travaux. Une déviation sera mise en place via la rue de Longsault.

Cette restauration est l'occasion de présenter les aménagements du Plan vert à Lèves effectués étape par étape par Chartres métropole depuis plus de 15 ans.

# Historique des aménagements du Plan vert sur la commune de Lèves

Initié en 2003 par Jean-Pierre Gorges, président de Chartres métropole, le Plan vert n'a cessé depuis 20 ans d'élargir son emprise sur l'agglo, pour le plus grand plaisir des nombreux promeneurs.  
Lèves a bénéficié de ses aménagements en trois grandes étapes :



## **2007 – secteur fondation d'Aligre / rue des Grands-prés**

Bail emphytéotique de 30 ans signé avec la fondation d'Aligre pour la réalisation d'une piste cyclable en enrobé et d'un cheminement piétons en stabilisé de 450 mètres, ainsi qu'un cheminement mixte de 500 mètres en enrobé. Raccordement provisoire à Champhol via un aménagement autour du petit étang. Achat d'une bande de terrain auprès des propriétaires de la maison Castaing pour réaliser le cheminement qui longe la propriété entre l'Eure côté Chartres et la mairie de Lèves, avec pose d'une petite passerelle. Eclairage sur la longueur totale du secteur. Plantation de 54 arbres et de 1815 arbustes et plantes vivaces.



## **2009/2010 – secteur fondation d'Aligre / chemin de Fontaine Bouillant (liaison définitive)**

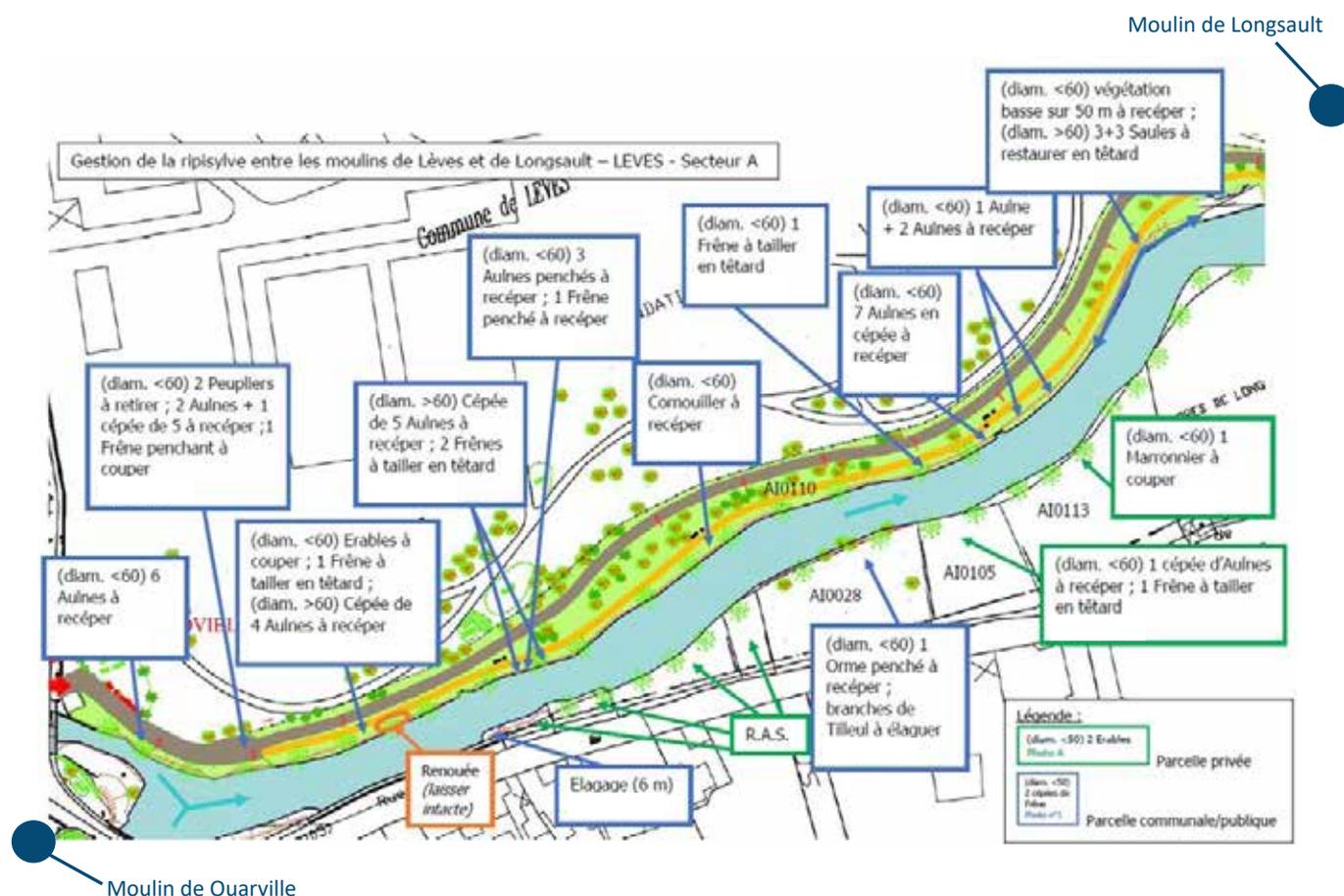
Pose d'une passerelle de 30 mètres de longueur sur 3 mètres de large. Réalisation d'une piste cyclable de 200 mètres en enrobé et d'une piste piétons de 200 mètres en calcaire, ainsi qu'un cheminement mixte de 200 mètres en enrobé. Pose d'un éclairage. Plantation de 12 arbres et de 824 arbustes et plantes vivaces.



## **2020/2021 – Secteur entre Chartres et le moulin de Ouarville**

Démolition de l'ancienne station d'épuration. Aménagement d'une plaine naturelle. Restauration des berges sur l'ensemble du secteur. Réfection du cheminement avec la création d'une nouvelle liaison douce vers l'avenue de la Paix avec pose d'une petite passerelle. Réalisation d'une aire de stationnement. Enfouissement des réseaux secs, et pose de nouveau mobilier. L'ensemble du site a été repaysagé avec la plantation de 80 arbres et 150 arbustes.

## Les grands principes de l'opération de restauration de la ripisylve



**" La ripisylve est l'ensemble des arbres qui se développe sur la berge le long d'un cours d'eau."**

Quelques chiffres issus du diagnostic :

- 1 600 mètres linéaires de berges à élaguer (rives droite et gauche).
- 110 arbres malades.
- 94 arbres à recéper ou à tailler en têtard.

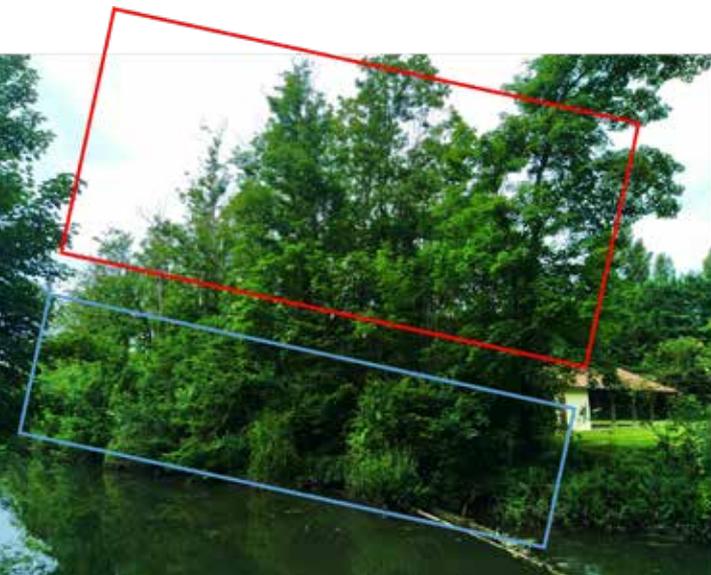
Plusieurs constats :

- Végétation vieillissante qui a besoin d'être régénérée par recépage.
- Cours d'eau qui a disparu aux yeux des promeneurs sur le Plan vert.

- Branches basses augmentant le risque d'embâcle en cas de crue : élaguer permet de laisser l'écoulement libre.

Maladies se multipliant, entre autres à cause des canicules récurrentes : Chalarose du Frêne, Suie de l'Erable sycomore, Phytophthora de l'Auline... Recéper permet régulièrement de favoriser des rejets sains.

Le patrimoine bâti est à protéger des attaques des végétaux (racines s'insérant dans les joints, soulevant les murs...).



Encadré rouge : strate de sujets en haut de berge malades ou morts, atteints par la Suie de l'Erable.

## Déroulé et organisation du chantier

**Mars-juin 2022** : état des lieux et diagnostic de la végétation sur les berges du secteur concerné.

**Septembre/octobre 2022** : échanges avec les élus de Lèves pour affiner le travail de diagnostic et la proposition de déroulement du chantier.

**07 février 2023** : réunion publique d'information à destination de tous les Lévois, et distribution des conventions aux riverains concernés et présents (envoi courrier pour les absents).

**Mars/avril 2023** : déclaration préalable déposée en mairie de Lèves le 09 juin 2023 concernant la demande

pour déroger à l'arrêté préfectoral interdisant le brûlage des végétaux.

**Fin juin 2023** : panneau d'information et affichage de la déclaration préalable.

**Du 04 septembre au 04 novembre 2023** : travaux de restauration de la ripisylve (entreprise Paysages Julien et Legault).

S'en suivra la réfection à neuf de la piste du Plan Vert (entreprise Touzet BTP).

### CONTRAINTES ET POINTS DE VIGILANCE

Interdiction d'accéder au Plan Vert pendant la durée des travaux : déviation des piétons et cyclistes par la rue de Longsault

Brûlage obligatoire des déchets de coupe (branches) pour les Erables malades :

- champignon responsable de la maladie de la Suie de l'Erable très volatile,
- danger lors du tronçonnage pour les voies respiratoires,
- forte dissémination à l'ensemble des Erables sycomores affaiblis par les épisodes de sécheresse estivale.



# Finances

## Rapport d'activités 2022

Lors de la séance du 26 juin dernier, le Conseil municipal a adopté le Compte Administratif 2022, qui retrace l'ensemble des recettes et dépenses réalisées. Le Pied de fée vous présente comment la municipalité gère votre argent.

### CALENDRIER BUDGÉTAIRE 2022



**OB** : Orientations Budgétaires : débat sur l'évolution budgétaire des prochaines années, qui doit précéder le vote du BP.

**BP** : Budget Primitif, qui prévoit l'ensemble des recettes et dépenses de l'année à venir.

**DM** : Décisions Modificatives budgétaires, qui apportent des ajustements au budget.

**BS** : Budget Supplémentaire, voté en milieu d'année, qui permet d'intégrer dans le budget un certain nombre d'ajustements, notamment les sommes réelles des dotations et subventions, et qui permet la reprise des résultats de l'année antérieure.

**CA** : Compte Administratif, voté avant le 30 juin de l'année N+1, qui retrace l'exactitude des recettes et dépenses réellement effectuées.

### LES RÉSULTATS 2022

	DÉPENSES	RECETTES
<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>4 586 687,55€</b>	<b>5 933 301,05€</b>
Opérations réelles	4 399 406,71€	5 760 490,44€
Opérations d'ordre	187 280,84€	4 581,77€
Report 2021	0€	168 228,84€
<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>5 210 714,15€</b>	<b>5 690 816,77€</b>
Opérations réelles	3 943 250,29€	3 664 071,10€
Opérations d'ordre	1 267 463,86€	1 450 162,93€
Report 2021	0€	576 582,74€
<b>RÉSULTAT CUMULÉ</b>	<b>9 797 401,70€</b>	<b>11 624 117,80€</b>
Excédent cumulé	1 826 716,10€	

# LE FONCTIONNEMENT

## DÉPENSES RÉELLES

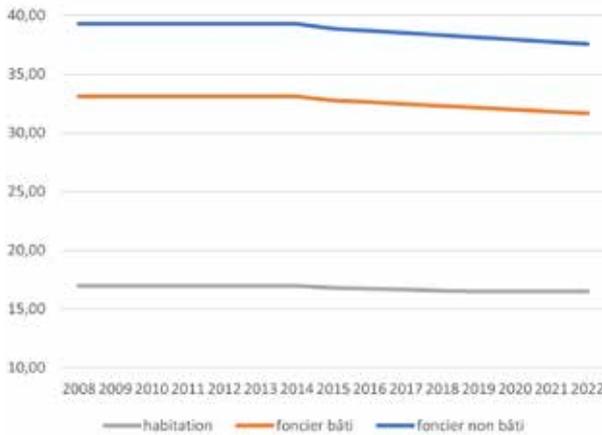
CAF BRUTE (excédent)*	1 361 083,73€
Charges de personnel	2 960 009,63€
Charges à caractère général	1 028 678,95€
Autres charges de gestion courante	287 589,79€
Charges financières	118 955,99€
Charges exceptionnelles	4 172,36€
<b>DÉPENSES RÉELLES TOTALES</b>	<b>4 399 406,71€</b>

## RECETTES RÉELLES

Impôts et taxes	3 418 599,77€
Dotations et subventions	1 580 645,45€
Produits des services	634 278,75€
Atténuation des charges	95 497,38€
Autres produits*	31 469,09€
<b>RECETTES RÉELLES TOTALES*</b>	<b>5 760 490,44€</b>

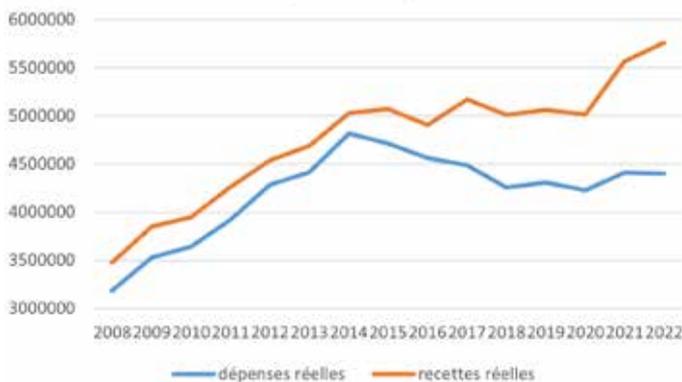
\*Hors cessions d'immo

## IMPÔTS

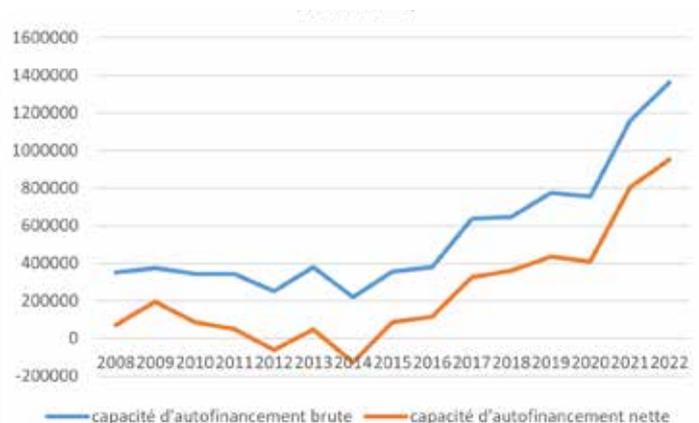


A la suite du transfert du service petite-enfance (gestion des crèches) du CCAS vers la ville au 1<sup>er</sup> janvier 2021, le budget de fonctionnement a mécaniquement augmenté par rapport aux années précédentes, en dépenses comme en recettes. Grâce à une gestion optimisée des services municipaux et à une bonne dynamique immobilière qui a permis de voir augmenter les recettes de taxe foncière et de droits de mutations, la capacité d'autofinancement de la commune continue son amélioration. Par ailleurs, la municipalité avait baissé en 2022 les taux communaux des taxes locales (sauf la taxe d'habitation qui est désormais figée) pour la 8<sup>ème</sup> année consécutive.

## DÉPENSES ET RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT (hors cession d'immo)



## AUTOFINANCEMENT (hors cession d'immo)



## LES INVESTISSEMENTS

### DÉPENSES RÉELLES

Immo corporelles	2 742 530,85€
CPA Coeur de village	490 000,00€
Remboursement emprunts	402 177,64€
Opérations pour compte d'un tiers	308 541,80€

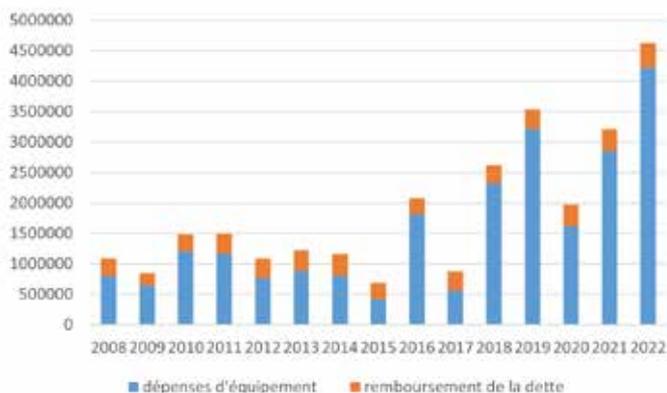
**DÉPENSES RÉELLES TOTALES 3 943 250,29€**

### RECETTES RÉELLES

Emprunts	1 500 000,00€
Subventions	1 000 265,44€
Excédents de FCT capitalisés	912 160,26€
FCTVA	166 401,48€
Taxe d'aménagement	85 243,92€

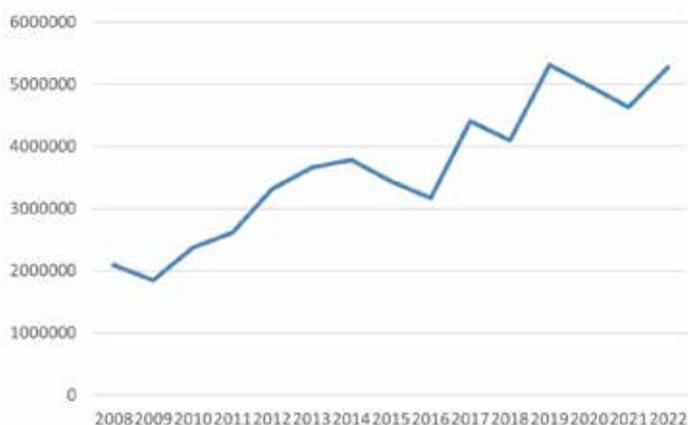
**RECETTES RÉELLES TOTALES 3 664 071,10€**

### DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

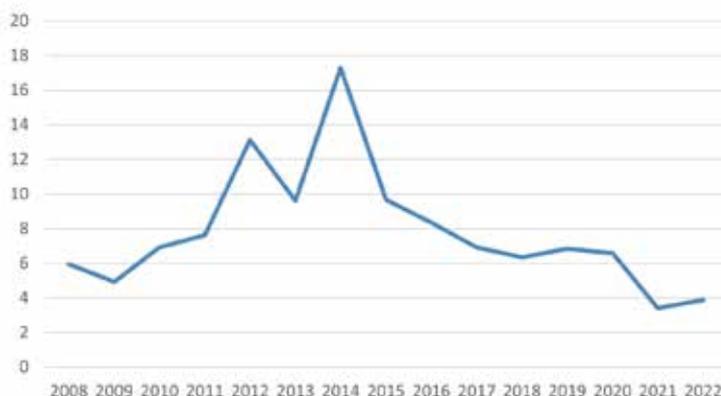


Dans la continuité de l'année précédente, l'année 2022 fut une année record en termes d'investissements. La fin des travaux de rénovation de l'école Jules Vallain ainsi que ceux de la rue de Bailleau ont pris une grande part des crédits. Plusieurs autres projets ont été menés sur plusieurs équipements municipaux, ainsi que des achats de matériel pour les services techniques. L'encours de la dette est de 5,2 millions d'euros, tandis que sa capacité de remboursement s'est nettement améliorée au fil des années grâce à la bonne tenue des comptes et un bon niveau d'autofinancement.

### ENCOURS DE LA DETTE



### CAPACITÉ DE DÉSENNETEMENT



### MARDI 17 OCTOBRE : RÉUNION SUR LES FINANCES MUNICIPALES

De 18h30 à 20h- mairie, salle du Conseil  
Venez échanger avec le maire sur le compte administratif 2022  
et sur les perspectives financières à venir.  
Ouvert à tous

## QUELQUES RÉALISATIONS 2022

BATIMENTS



Rénovation école Jules Vallain - 2<sup>ème</sup> phase



Travaux de rénovation et de mise aux normes du Presbytère



Rénovation du Monument aux morts



Rénovation du Mémorial de Chavannes

VOIRIE



Rue de Bailleau - 2<sup>ème</sup> phase



Giratoire avenue de la Paix - rue de Bailleau

EQUIPEMENTS



Installation de tables de ping-pong à l'école Jules Vallain



Acquisition de matériels pour les services techniques



A

B

C

D

5

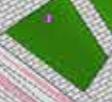
6

1

2

3

4



# Grand projet Aménagements des espaces publics du cœur de village

## Lancement de la phase 2

Lancés durant le printemps, les travaux d'aménagements des espaces publics du cœur de village ont continué bon train durant l'été. La phase 1 se déroule selon le calendrier prévu et s'achèvera mi-septembre, les principaux aménagements étant terminés pour assurer la rentrée scolaire dans de bonnes conditions. Resteront à prévoir les plantations d'ici la fin de l'année lorsque la période sera plus propice à recevoir les nombreux arbres, arbustes et vivaces.

Cette première phase achevée, la deuxième va pouvoir commencer, sur le secteur de l'avenue de la Paix compris entre l'espace Gabriel Loire et l'ancien bureau de Poste. Début juillet, l'entreprise Colas a été désignée par appel d'offre pour poursuivre les travaux. Ainsi, c'est la même équipe que la phase 1 qui va continuer à mener le chantier à bien. Le mois d'août aura été propice à la préparation du chantier, en lien avec la commune, le maître d'œuvre (groupement local Ostinato / En Perspective / Gilson paysages) et le maître d'ouvrage (la société publique locale Chartres aménagement).

Au moment où ce bulletin est bouclé (15 août), nous ne sommes pas en mesure de vous donner les informations précises quant au planning de cette phase 2. Il est prévu que les travaux démarrent concrètement mi-septembre, pour une durée prévisionnelle de plusieurs mois, selon les aléas techniques et météorologiques. D'importantes reprises de réseaux humides sont prévues, ainsi que la reconfiguration complète des aménagements de surface.

Tout sera fait pour que l'accès aux commerces se déroule dans les meilleures conditions possibles et que la circulation soit maintenue, avec un travail qui sera effectué autant que faire se peut en demi-chaussée et des circulations en alternat à prévoir. La municipalité et les différentes équipes intervenant sur le chantier restent au quotidien à la disposition des commerces et des habitants pour toute question.



### PHASE 1 – Clos bénin / Hoche Allart

Fin des travaux prévue en septembre. Pose du mobilier urbain et plantations cet automne.



### PHASE 2 – Carrefour des cinq routes / Avenue de la Paix

Démarrage des travaux en septembre, comprenant reprise des réseaux et reconfiguration complète des aménagements publics.



### PHASE 3 – Place de l'Eglise / place Nailsworth

Fin des études en cours. Lancement de l'appel d'offres aux entreprises de travaux en fin d'année. Travaux en 2024.



### PHASE COMPLEMENTAIRE – Avenue de la Paix

Aménagement de l'avenue de la Paix entre l'ancien bureau de Poste et le giratoire de la rue de Bailleau. Etudes en cours. Travaux prévisionnels en 2024/2025.

- 1 Réalisation d'un giratoire adapté à toute circulation au croisement de l'avenue de la Paix, de la rue de la Chacatière et de la rue de Josaphat.
- 2 Réalisation d'un carrefour en T au croisement de l'avenue de la Paix et de la rue des Grands-prés.
- 3 Elargissement des trottoirs / Réduction de l'emprise de voirie.
- 4 Places en arrêt minute au droit des commerces.
- 5 Amélioration des liaisons douces, piétons et vélos.
- 6 Repositionnement des arrêts de bus en entrée de cœur de village au pied de l'espace Gabriel Loire.



Suivez l'actu du projet  
Cœur de village sur  
[leves.fr/coeurdevillage](https://leves.fr/coeurdevillage)

## AVEC LE SOUTIEN DE :



# Retour en images

## CÉRÉMONIE DU 18 JUIN



Le 18 juin dernier, élus, portes-drapeaux, anciens combattants, Lévois, conseillers municipaux jeunes, et musiciens étaient réunis pour commémorer le 83<sup>ème</sup> anniversaire de l'Appel du Général de Gaulle.

## REMISE DE DIPLÔMES POUR LES CM2



Le 29 juin dernier, le maire et Marie-Hélène Ferreira, adjointe au maire, ont félicité et remis aux élèves de CM2 de l'école Jules Vallain le diplôme du permis cycliste.

## INAUGURATION ILOT CHACATIÈRE



Les logements sociaux du Parc du Bois Lion ont été inaugurés le 21 juin dernier en présence notamment du maire, de Bénédicte Palluel, vice-présidente du CCAS et d'Elisabeth Fromont, présidente de C'Chartres habitat.

## VISITE DE FRÉDÉRIC BLANC, SOUS-PRÉFET



Frédéric Blanc, nouveau sous-préfet d'Eure-et-Loir et secrétaire général de la Préfecture est venu en visite à Lèves le 06 juillet dernier. L'occasion pour les élus de lui présenter les actions mises en place en matière de sécurité.

## FÊTE DE LA MADELEINE



C'est dans une ambiance conviviale et festive que la traditionnelle fête de la Madeleine s'est déroulée les 07, 08 et 09 juillet derniers. Au programme : feu d'artifice, fête foraine, animations pour enfants...

## PROMENEZ-VOUS À LÈVES !



Le long du Plan vert, entre Chartres et le moulin de Ouarville, à pied ou à vélo parcourez notre exposition de 7 panneaux et partez à la découverte de six sites culturels et naturels lévois.

# Travaux

## ÉCOLE DE MUSIQUE



Les travaux de la nouvelle école de musique ont avancé pendant l'été avec la mise en place des fondations où l'on distingue les délimitations des salles et la surface du futur bâtiment.

## RÉNOVATION D'UN MUR DU CIMETIÈRE



Une partie du mur du Cimetière (côté Couasnon) a été rénovée et renforcée. Réalisation par l'entreprise Dauvillier à Lèves.

## CHAUFFAGE AU DOJO



Afin d'améliorer la qualité du chauffage au Dojo, 2 radians ont été remplacés en juillet sur les 3 existants. Le 3<sup>ème</sup> a été supprimé car la qualité de chauffe est plus importante avec ce nouveau matériel.

## CHANGEMENT DES LUMINAIRES AU COMPLEXE



Les projecteurs du complexe sportif Michel Castaing ont été changés cet été dans le but d'améliorer la luminosité et d'économiser de l'énergie (éclairage led).

## MARQUAGES DANS LA COUR D'ÉCOLE



Les services techniques de la ville de Lèves ont profité de la pause estivale pour retracer différents marquages dans la cour de l'école élémentaire Jules Vallain.

## NOUVEAUX PORTES MANTEAUX A L'ÉCOLE JULES VALLAIN



Pour le confort des enfants de nouvelles portes manteaux ont été installés dans les couloirs de l'école élémentaire Jules Vallain.

# À la découverte de nos associations

La ville de Lèves bénéficie d'un tissu associatif riche qui propose de nombreuses activités aux Lévois. Le Pied de fée est parti à la rencontre de ces associations et vous propose de vous les présenter. Pour ce numéro, découvrons le twirling Dance Club de Lèves et le Tennis Club de Lèves.

## TENNIS CLUB DE LÈVES



Le tennis club de Lèves fêtera l'année prochaine ses 30 ans d'existence. Si on ne peut pas le qualifier de petit puisqu'il compte tout de même plus de 190 licenciés, on peut employer le terme de familial puisque certains y sont adhérents depuis plus de 25 ans et que nous accueillons les petits dès 3 ans. Nous comptons aussi beaucoup de fratries ou plusieurs membres de la même famille adhérente.

Le tennis à Lèves c'est 2 terrains extérieurs, un terrain intérieur et un gymnase partagé pour les infrastructures mises à disposition par la commune. C'est aussi 6 équipes sénior dont deux engagées en championnat régional, 2 éducateurs diplômés d'état pour plus de 30 heures de cours par semaine.



Alors bien-sûr, on y pratique le tennis, en cours, pour le plaisir ou en compétition, mais on peut aussi se contenter de prendre une licence pour « taper la balle » avec des amis. Le club organise, tous les ans, des tournois pour toutes les catégories d'âges mais aussi des stages pour les jeunes lors des vacances scolaires. C'est aussi des événements ponctuels tel que la fête du club en fin d'année. Pour la saison 2023/24, et pour la première fois, le tennis club de Lèves proposera à tous les élèves de l'école Jules Vallain des séances de tennis dans le cadre de leur apprentissage de l'EPS.

Si le club fonctionne si bien, c'est aussi grâce à l'équipe dirigeante et aux bénévoles qui font marcher l'association et qui sont très investis pour développer le club. Alors si vous partagez cette envie, n'hésitez pas à nous rejoindre.



### INFOS UTILES

le président : Stéphane DOUARRE  
Contact : [steph.douarre.tclevés@gmail.com](mailto:steph.douarre.tclevés@gmail.com)  
[www.tennis-leves.com](http://www.tennis-leves.com)

## TWIRLING DANCE CLUB DE LÈVES



Le bureau se compose de

En haut de gauche à droite : Mme Alicia Delachaume - présidente ; Mme Vanessa Trivaleu - membre ; M. Luc Delachaume - trésorier

En bas de gauche à droite : Mme Gwendoline Cattin - secrétaire ; Mme Morgane Lerat - membre ; Mme Laura Delachaume - vice-présidente.

Le 7 septembre 2022, une nouvelle association a vu le jour : le Twirling Dance Club de Lèves, dirigé par Alicia et Laura DELACHAUME, deux sœurs qui ont grandi dans la commune.

Fortes de leurs 19 années de pratique, d'entraînements et de concours, dans une autre association du département, elles ont souhaité créer une association qui leur ressemble, avec des valeurs qui leur sont chères tels que l'entraide et le plaisir de partager leur passion.

Qu'est-ce que le Twirling Dance ?

C'est un sport qui allie le maniement du bâton et de la danse principalement, mais également d'autres accessoires tels que les pompons.

Durant cette première année, elles ont avec leur 50 adhérentes (dont un adhérent) participé en décembre 2022 au spectacle de Noël à l'espace Soutine. Puis, en avril 2023 l'association a présenté son tout premier gala, sur le thème de Disney, au complexe Michel Castaing, devant une salle pleine de spectateurs.

Le Twirling Dance Club de Lèves a continué son année avec plusieurs représentations dont la kermesse de l'école

primaire de Lèves, la kermesse de L' ADAMVE de Lèves, la kermesse de l'école de Bailleau-le-Pin. Puis pour terminer l'année, le Twirling Dance Club a participé à la fête de la Madeleine à Lèves, avec leur premier défilé nocturne, puis une représentation place de la Mairie.

La saison 2023/2024 s'annonce riche en événements avec déjà plusieurs dates à retenir :

- le Samedi 6 avril 2024 : le gala annuel du Twirling Dance Club De Lèves
- le Dimanche 15 juin 2024 : le premier concours interclub au complexe Michel Castaing.

Si l'activité vous intéresse, retrouvez ci-dessous toutes les informations nécessaires :

Entraînements les mercredis au complexe Michel Castaing et tous les lundis pour les groupes des petites, moyennes et grandes au pôle associatif rue de bailleau :

Les Babys (3/5 ans) 16h30 17h30

Petites (6/10 ans) 16h30 18h

Moyennes (11/15 ans) 18h 19h30

Adultes (+ de 16 ans) 18h 20h30.



### INFOS UTILES

[td-cl@hotmail.com](mailto:td-cl@hotmail.com)

Alicia (présidente) 06 24 84 04 43

Laura (vice-présidente) 06 16 62 38 19

# Vie des associations

## AMICALE LAÏQUE

### Les concerts des 13 à la douzaine



Le 3 juin, le groupe de l'Amicale laïque a présenté son spectacle 13 en vie à Dangers, dans la grange d'une ferme. Plus de 120 spectateurs ont apprécié avec enthousiasme le spectacle. Le pot offert à tous à l'issue de la représentation, dans la cour de la ferme, a permis aux chanteurs et musiciens d'échanger avec les spectateurs, en toute convivialité. Le 6 août, le groupe a présenté à nouveau son spectacle à St Côme de Fresné, en Normandie, lors de la fête du village. Le succès a été au rendez-vous.

Futures dates à retenir : **Dimanche 1<sup>er</sup> octobre** à St Brice, à l'occasion de la fête des vendanges, les 13 à la douzaine proposeront des chansons de leur répertoire, en déambulation tout l'après-midi. **Le dimanche 29 octobre** après-midi à Thivars, le spectacle 13 en vie sera joué, dans le cadre du festival festhiv'arts.

### Spectacle de danse

La diversité est une force. C'est aussi le cas de la danse. Diversité gestuelle, diversité chorégraphique, diversité d'âge des danseuses, ont enrichi les trois danses d'inspiration sud américaine présentées par Claire de Paiva et ses douze élèves à la salle Josse le 21 juin.



Sous un bel éclairage qui a magnifié le spectacle, les enfants ont pu exprimer toutes leurs qualités. A l'issue de la représentation, les spectateurs ont échangé leurs impressions et déclaré leur satisfaction autour d'un goûter mis en commun. La volonté de repartir pour une nouvelle saison est bien là !

### La maternelle J-P Reschœur à la salle Josse

En juin dernier, quatre classes de l'école maternelle sont venues visiter l'exposition des ateliers de peinture et d'encadrement le lundi suivant l'ouverture au public. La curiosité, l'appétit et la spontanéité des enfants a largement compensé leur petite expérience. Grâce à des jeux individuels, par couple ou par groupe, ils ont manifesté beaucoup d'intérêt y compris pour des travaux qui pourraient paraître réservés à un public d'adultes. Certains viendront peut-être regagner, à la prochaine rentrée, l'atelier de dessin et peinture animé par Amélie et enrichir de leurs œuvres la future exposition.



## COMITÉ DES FÊTES



### LE BRIC A BRAC DU 2 JUILLET

Les travaux de Soutine ont modifié nos habitudes... Mais le soleil était là... Cependant les « bradeux et bradeuses » ont pu se restaurer et faire des affaires. Du monde, des sourires.....que demander de plus ? La vie continue.

Rendez-vous pour les animations de NOËL....

## LES COLLECTIONNEURS



Comme tous les ans le bric à brac des Collectionneurs qui se déroule dans la rue du Bout du Val arrive et vous pouvez dès à présent réserver. Il aura lieu le **dimanche 15 octobre 2023** et le tarif n'a pas changé, toujours 3 euros le mètre.

Voici l'adresse mail de l'association ([ascollectionneurs.leves@gmail.com](mailto:ascollectionneurs.leves@gmail.com)) et le téléphone 06 76 71 37 44 . )

Les inscriptions seront présent en considération par ordre d'arrivées et avec le dossier complet, ainsi que le règlement. Comme d'habitude les places sont limitées.

Nous vous attendons nombreux en tant que visiteurs et aussi en tant qu'acheteurs .

## FNACA - AG LE 09 OCTOBRE

Dans le dernier Pied de Fée, nous annoncions notre assemblée générale le lundi 25 septembre. C'est reporté !

C'est le **lundi 9 octobre 2023** à 17 heures que nous nous rencontrerons à l'Espace Soutine pour l'assemblée générale.

Au programme :

- paiement des cotisations
- infos diverses

Les invitations personnelles vous parviendront en temps utile.

## LES TRÉTEAUX D'ALIGRE - NOUVELLE ASSOCIATION



## LA VIGNE DE LÈVES



Bonjour à tous, merci d'être fidèle à nos actualités sur le Pied de Fée !

La vigne pousse bien avec un développement satisfaisant de sa deuxième année. Nous laissons quelques grappes pour goûter les premiers raisins : nous sommes bien sûrs impatients de cette première découverte, rendez-vous en septembre !

Notre premier rendez-vous, à ne pas manquer, sera le **dimanche 3 septembre** au Forum des Associations de Lèves, où nous nous réjouissons de vous retrouver. Ce sera aussi l'occasion de célébrer les gagnants du concours auxquels plusieurs d'entre vous ont participé à la Fête de la Vigne le 3 juin.

Un chalet va bientôt être installé à la fin de l'été, qui nous permettra d'être plus efficaces et de mieux accueillir nos visiteurs.

Nos Soirées Dégustations reprennent le **jeudi 21 septembre**, vous pouvez découvrir le programme et vous inscrire sur le site [www.lavignedeleves.com](http://www.lavignedeleves.com) ou par mail et téléphone bien entendu.

Belle rentrée à tous ! François MEBS

PREMIERE LEVÉE DE RIDEAU POUR LA COMPAGNIE  
« LÈVES-RIDEAU »!

Nouvelle venue au firmament des associations lévoises, la compagnie Lèves-rideau donnera son premier spectacle juste après les vacances de Noël à l'Espace Soutine (les **8, 9 et 10 janvier**). Comédie et musique se rejoignent dans une pièce intitulée « Débâcle à Bernacle », dont la qualité première est qu'elle n'engendre pas la mélancolie : Dans les années 1920, un maire et son premier adjoint peu scrupuleux font main basse sur la petite ville de Bernacle, au grand dam de leurs épouses et de la population. Après nombre de manifestations et l'intervention du ministre de la justice en personne, tout rentre dans l'ordre, et le train quotidien repart...

## LÈVES TOI ET MARCHÉ



L'année 2024 sera très importante car elle marquera les 25 ans d'existence de notre association et nous espérons qu'elle sera propice à des surprises et de nouveaux projets concrets.

Nous préparons la nouvelle saison 2023/2024 avec nos événements habituels : la promenade du Père Noël en décembre et notre 15<sup>ème</sup>

CHAVANNE'S BROC le jeudi de l'ascension en mai 2024.

Plusieurs projets ont été repoussés car toutes les conditions favorables à leur développement n'étaient pas réunies et nous espérons qu'ils verront le jour cette saison.

Les activités de nos sections seront heureuses de vous accueillir de

## CRAZY DANCE

Le gala du Crazy Dance sur le thème des années 80 s'est déroulé le 30 juin dernier à l'espace Soutine. Nous avons dansé sur 26 chorégraphies montées par Michel et 99 costumes ont été confectionnés pour ce gala. L'organisation, choix musicaux, communication, montage sont réalisés par Laetitia aidée de Claire. Nous avons transmis notre passion au public qui était présent pour encourager les danseuses petites et grandes.

Changements par rapport au guide pratique de la commune :

- Dancing Queen le jeudi de 20h30 à 22h30
- Young Crazy le vendredi de 20h30 à 21h45
- Cours de rattrapages le vendredi de 21h45 à 22h30



Le Crazy Dance réuni sur la scène de l'espace Soutine. Crédit photo : Philippe Buffa.

nouveau ; Sylvie et Aurélie pour « les Tricopines » et Muriel pour « je patch et je couds »:

« Les tricopines » vous accueilleront à la salle « Françoise Donneau » dans l'espace Gabriel Loire pour le CAFE TRICOT :

En septembre 2023 : les lundis 4 et 18 à 14h00

les samedis 2, 16 et 30 à 10h00

En octobre 2023 : les lundis 2, 16 et 30 à 14h00

les samedis 14 et 28 à 10h00

« Je patch et je couds ». Muriel vous accueillera dans la grande salle du Pôle Associatif du Mousseau situé au 35 rue de Bailleau.

En septembre 2023, les mardis 12 et 26 de 14h00 à 21h00

En octobre 2023, le mardi 10 de 14h00 à 21h00

Retrouvez toutes ses informations sur [www.levestoietmarche.wixsite.com/ltem](http://www.levestoietmarche.wixsite.com/ltem)

Nous nous tenons à votre disposition pour échanger sur vos projets, vos idées et vos envies.

## LES AMIS DE L'ABBAYE DE JOSAPHAT

L'association des Amis de l'Abbaye de Josaphat a tenu son Assemblée générale mardi 20 juin au Pôle associatif du Mousseau, en présence du maire Rémi Martial, membre fondateur. La Fondation d'Aligre ayant réouvert ses portes, après deux ans d'arrêt, l'association peut enfin envisager de reprendre des activités telles que visites du lieu, animations et conférence. Elle remercie tous les membres de l'association pour leur fidélité et dons généreux ce qui témoigne de leur attachement fort à ce site qui fait partie intégrante de l'histoire de Lèves. L'association participera à nouveau aux Journées européennes du patrimoine cette année, **les 16 et 17 septembre 2023**. Elle a eu aussi le plaisir de présenter sa première newsletter, envoyée par mail aux adhérents et aux sympathisants.



## AMAP'TITE TERRE



« AMAP en Fête » est un événement national qui aura lieu du 18/09 au 18/10. A cette occasion les AMAP autour de Chartres, dont Amap'tite terre de Lèves, en partenariat avec l'ADEAR 28 (Association pour le Développement de l'emploi agricole et rural d'Eure-et-Loir) et Le PAT (Projet Alimentaire Territorial) de Chartres Métropole, auront le plaisir de vous présenter avec la réalisatrice Delphine PRUNAUT, le film « Moi agricultrice », le **17 octobre** prochain à

19h30 au cinéma « Les enfants du Paradis ».

Le film retrace l'injustice sociale faite aux femmes de la terre, en hommage à la grand-mère de la réalisatrice.

Cette projection sera suivie d'un temps d'échange avec des productrices en agriculture biologique de la région.

Ce sera aussi l'occasion de mieux connaître les AMAP du territoire, leurs valeurs et engagements.

Nous vous souhaitons nombreux à cette occasion qui sera un moment convivial, d'information et de partage.

Enfin, si vous souhaitez adhérer à notre AMAP dès la rentrée, nous vous attendons sur notre lieu de distribution, au pôle associatif du Mousseau, 35 bis rue de Bailleau, le vendredi soir de 18h30 à 19h45. Vous pouvez également nous contacter à [amaptiteterre@free.fr](mailto:amaptiteterre@free.fr)

## HALLOWEEN - VENEZ FRISSONNER !



Vous avez rendez-vous avec les monstres le **mardi 31 octobre 2023 de 18h30 à 21h30** au 28 avenue Soutine. Les habitants du lieu vous accueilleront avec dégustation de soupe de potirons, jus de fruits et bonbons... Venez déguster !

## ABEILLE LÉVOISE



Bonjour à tous

La saison apicole touche à sa fin, les Apiculteurs de l'abeille Lévoise ont eu une saison chargée !

Au moment de la floraison du colza nous avons effectué notre première récolte de printemps.

Et puis une deuxième un peu plus tard, pour diversifier leurs cultures les agriculteurs de notre commune essayent différentes récoltes notamment le Sarazin et la coriandre, ce qui nous a amenés à effectuer une transhumance vers ces cultures pour aussi diversifier nos miels.

Pour apprécier ces miels vous êtes invités à venir nous voir à la fête de l'abeille qui aura lieu le **17 septembre** sur le site des étangs. Venez nombreux !

Patrick Le Calvé Président Abeille Lévoise

## FÉLICITATIONS !

au Lévois Elyas MOUHOU qui a participé au championnat du monde de BMX en Ecosse du 06 au 13 août 2023. Il termina 6<sup>ème</sup> de sa catégorie (cruiser 16 ans) en 8<sup>ème</sup> de finale.



# État-civil et urbanisme

## État-civil (jusqu'au 15 août 2023)

### NAISSANCES

17 mars 2023  
Madyline ROUGHOL

30 mars 2023  
Léa SREIH

10 juin 2023  
Lucie BABINOT

28 juin 2023  
Léandre RENAULT

18 juillet 2023  
Suzanne BÉGUERIE

### MARIAGES

01 juillet 2023  
Christopher GOUTTE et Cindy GRUEL

15 juillet 2023  
Mélody GUIRLET et Guillaume BRAIN

### DÉCÈS

02 juin 2023  
Martine GAUTHIER épouse HOUVET

05 juin 2023  
Daniel PINEAU

28 juin 2023  
Annick BLONDEAU  
03 juillet 2023  
Suzanne BRÉANT veuve AUBRY

11 juillet 2023  
Daniel LORIN

15 juillet 2023  
Claude LUCAS

11 août 2023  
Gérard JURÉ

## Urbanisme (jusqu'au 27 juillet 2023)

### Autorisations délivrées

#### Déclarations préalables

SASU IN VESTISS France

LEFEBVRE Marie-Laure  
ZABEL Frédéric  
BIGOT Monique  
COTREL Marie-Hélène  
MARTINIERE Fabienne  
BOUDAUD Jean-Claude  
ZABEL Frédéric

FRANCK Eva  
TROCHU David  
BUYUKOZTURK Erdem

TEILLEUX Laurent  
POTHIER Roger

HUBERT Elodie

CHABASSIER Guy  
JADRANKA Guy  
HARCHICH Youness  
Cabinet HERMAND  
BOUSSALAA Mourad

78 route de Chavannes

9 rue Pablo Neruda  
34 avenue de la Paix  
4 rue des Vaux de Lèves  
5 Clos de Longsault  
14 avenue de la Paix  
44 avenue de la Paix  
34 avenue de la Paix

26 rue Louise Michel  
12 rue Nelson MANDELA  
51 route de Chavannes

96 route de Chavannes  
3 allée des Vignes

4 Chemin de la vallée

7 rue Brissot  
19 allée des Charmes  
87 route de Chavannes  
3 impasse Trois Maisons  
4 allée des Alouettes

REJET TACITE Création ouverture pour portail accès propriété  
Transformation garage en salon  
Installation panneaux photovoltaïques  
Installation store  
changement portail et clôture  
Remplacement store extérieur  
OPPOSITION Changement portail  
OPPOSITION changement clôture par clôture en lames aluminium  
Changement porte entrée et garage  
Installation panneau photovoltaïque  
OPPOSITION Construction mur en parpaings enduit crépis ton pierre  
Remplacement tôle par mur parpaing peint  
Démolition muret pour création passage chemin accès  
clôture / portail / Dalle stationnement / Réfection mur fond jardin  
Remplacement portail et clôture  
OPPOSITION Panneaux solaires posés aussi  
Pose clôture entre voisins  
Division en vue de construire  
OPPOSITION Pose clôture à 1,80 m

LIA Christian  
BAILLEAU Oswald  
BAILLEAU Oswald  
LE BRAS Laurent  
MORVAN Michel  
PARROD Valéry  
BOUDAUD Jean-Claude  
ROCHERIEUX  
CHIFFRE Rémy  
CHEDE Didier  
NOEL Jacques  
DUVAL Philippe  
HOUVET Joël  
BRETON Pierre Marie  
BESNARD Sébastien

Permis de construire  
SCCV AR CARMEL

SCI Alanna / Goument

SCI L'Avenir  
POUSSARD Jérôme- RUELLE Amandine  
ERGUN Téléat  
POUSSARD Jérôme- RUELLE Amandine  
SCI NIGLO

29 route du Bois de Lèves  
11 bis route de Chavannes  
11 bis route de Chavannes  
7 rue de la Voie Romaine  
119 Ter avenue de la Paix  
54 avenue de la Paix  
44 avenue de la Paix  
27 rue du Bout du Val  
19 avenue Marcel Proust  
21 rue Louise Michel  
3 rue Robert Schuman  
13 rue des Hauts de Fresnay  
11 avenue Soutine  
105 avenue de la Paix  
62 rue des Hauts de Fresnay

5 B rue de Longsault / 39 rue de la Cité CHAMPHOL  
21 avenue de la Paix

16 rue de la Butte Celtique  
2 rue de la Ravaudière  
26 bis rue de Baillieu  
2 rue de la Ravaudière  
Rue de la Butte Verte

Ravalement façade  
Construction annexe abri de jardin  
Démolition d'un abri de jardin  
OPPOSITION sur-élévation mur sur rue  
Réalisation portillon et portail  
Installation panneaux photovoltaïques  
Changement portail  
Installation panneau photovoltaïque  
Clôture PVC sur muret existant  
Installation vélux dans un grenier  
Ravalement façade  
Changement porte de garage  
Changement portail et portillon  
Ravalement façade / menuiseries  
Pose 2 fenêtres sur toit garage

Modification PC Carmel- Agrandissement emprise foncière  
REFUS Construction maison familiale bioclimatique  
construction d'un garage  
ABANDON maison individuelle  
Construction maison individuelle  
Construction maison individuelle  
Réhabilitation grange en habitation

### Autorisations en instruction

#### Déclarations préalables

PINOT Anne-Flore  
Chartres Métropole

GABILLARD Mickaël  
LEMARCHAND Stéphane  
SENOUF / NAUDIN  
OUY Bernard  
COELHO Nelson  
AUDIC Jérôme  
CLOUET Denis

HUE Maurice  
BOUSSALAA Mourad  
GABILLARD Mickaël  
BEURTON Mathias

2 Clos de Longsault  
Plan Vert rue de Longsault

41 rue Nelson Mandéla  
33 rue Pablo Neruda  
11 rue Hoche Allart  
38 avenue de la Paix  
1 rue Alphonse Jacquet  
15 rue d'Ouarville  
14 rue des Lucasses

25 avenue Marcel Proust  
4 allée des Alouettes  
41 rue Nelson Mandéla  
19 rue du Bout du Val

Menuiseries extérieures  
Coupe abattages arbres / Restauration ripisylve le long de l'Eure  
Réalisation clôture mitoyenne  
Remplacement brise-vues  
Création/remplacement fenêtres et vélux  
Pose d'une pergola  
Remplacement portail et portillon  
Remplacement menuiseries  
Démolition et installation nouvel abri de jardin  
Régularisation installation abri jardin  
Clôture arrière du terrain  
Construction piscine  
Réfection toiture

BUYUKOZTURK Erdem  
MORVAN Christophe

Permis de construire  
POTHIER Alain

SCI TROIS MAISONS / Forté

RAMETTE Vincent

Permis d'aménager  
CHALLENGER ACTIVITES

SCI BRETONS

51 route de Chavannes  
14 avenue de la Paix

35 rue de Josaphat

4 rue des Trois Maisons

10 rue Pablo Néruda

Avenue de la Paix

105 avenue de la Paix

Mur parpaings enduits  
Nouvelle installation enseignes publicitaires

Construction terrasse / Démolition perron en façade  
Réhabilitation d'un hangar artisanal en bureaux  
Extension maison existante / garage

Règlement de construction modifié  
Lotissement 1 lot bâti / 2 lots à bâtir

# Conseil municipal

## séance du 26 juin 2023

### 1. Désignation des jurés d'assises - Tirage au sort

**VU** l'arrêté préfectoral n° SPD 10/2023 relatif aux modalités de désignation des jurés d'assises, il y a lieu de procéder au tirage au sort afin d'établir la liste préparatoire.

**CONSIDERANT** que le nombre de jurés est fixé à 328 pour le département d'Eure et Loir, les communes de plus de 1300 habitants ont l'obligation de désigner un juré pour 1300 habitants. Pour la ville de Lèves, le nombre est de 4 multiplié par 3 soit 12.

**VU** l'obligation de tirer au sort un nombre triple de celui fixé par l'arrêté préfectoral,

**VU** que le tirage au sort porte sur la liste électorale,

**VU** le choix de monsieur le Maire de procéder au tirage au sort de la façon suivante :

Les conseillers désignés donneront un numéro de page puis un numéro de ligne et par conséquent le nom de juré,

**VU** la commission « Affaires générales » du 19 juin 2023,

La liste préparatoire pour 2023 est déterminée comme suit :

Page	Ligne	Nom	Prénom	Nom d'épouse	N°
133	2	DURAND	JOSETTE	DOUBLET	355
100	6	DAHURON	MICHEL		247
402	1	ZOUHARI	ZAKARIA		971
98	2	CRUCHET	DANIELLE	RAMIN	240
276	2	MASSE	CHARLOTTE		734
398	1	WATEL	CHRISTIAN		959
219	7	KERKHOVE	MICKAEL		1043
286	9	MONDONNET	PHILIPPE		695
326	5	POHU LUCETTE	DENFERT		835
150	8	FOUQUET	JEROME		404
160	6	GASMI	SID-AHMED		430
161	1	GATEAU	GILLES		395

### 2. Exercice 2022 – Certification des comptes de gestion du receveur Ville de Lèves et Espace Soutine

Après s'être fait présenter les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recette émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a été procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Il convient de statuer sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2022 y compris celles relatives à la journée complémentaire, sur l'exécution des budgets « ville de Lèves » et « Soutine » de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et sur la comptabilité des valeurs inactives.

**VU** le Code général des collectivités territoriales,

**VU** la commission « Affaires générales » du 19 juin 2023,

**LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**DECLARE** que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2022 par le Trésorier, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

### 3. Exercice 2022 – Comptes administratifs - Annexes

Conformément aux articles L 1612-12 et L 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, les comptes administratifs de l'exercice 2022 sont arrêtés et soumis au Conseil municipal pour approbation.

**VU** la commission « Affaires générales » du 19 juin 2023,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, 24 voix pour, 4 abstentions (MIMES Guillet, Gonzalez-ruiz, Izel et M. Gillot),**

**APPROUVE** les comptes administratifs de l'exercice 2022 de la commune de Lèves et de l'Espace Soutine, tels que présentés, dont les résultats cumulés s'élevaient à :

#### COMMUNE DE LEVES

Budget Fonctionnement	
Dépenses	4 586 687,55 €
Recettes	5 933 301,04 €
Résultat de fonctionnement (excédent)	1 346 613,49 €

#### Budget Investissement

Dépenses	5 210 714,15 €
Recettes	5 690 816,77 €
Résultat d'investissement (excédent)	480 102,62 €

#### ESPACE SOUTINE

Budget Fonctionnement	
Dépenses	86 678,65 €
Recettes	70 626,94 €
Résultat de fonctionnement (déficit)	-16 051,71 €

#### Budget Investissement

Dépenses	0 €
Recettes	1 246 €
Résultat d'investissement (excédent)	1 246 €

#### Résultats cumulés exercice 2022

Commune de Lèves (excédent)	1 826 716,11 €
Espace Soutine (déficit)	- 14 805,71 €

### 4. Exercice 2022 – Comptes administratifs – Affectation des résultats

Lors de sa séance du 6 février 2023, le Conseil municipal a procédé à la reprise par anticipation des résultats avant l'adoption du compte administratif et du compte de gestion du budget principal de la commune de Lèves.

Ainsi, si le compte administratif venait à faire apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, l'assemblée délibérante devra procéder à leur régularisation et à la reprise des écarts dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif et en tout état de cause avant la fin de l'exercice 2023.

**CONSIDERANT**, pour le budget principal, les résultats provisoires du compte administratif 2022 comme suit :

- Section de fonctionnement : excédent de 1 327 977,17 euros,
- Section d'investissement : excédent de 488 540,01 euros,

**CONSIDERANT**, pour le budget principal, les résultats définitifs du compte administratif 2022 approuvés ce jour comme suit :

- Section de fonctionnement : excédent de 1 346 613,49 euros,
- Section d'investissement : excédent de 480 102,62 euros,

**CONSIDERANT** les résultats approuvés pour l'Espace Soutine,

**VU** l'instruction comptable M57,

**VU** la commission « Affaires générales » en date du 19 Juin 2023,

Il est proposé d'affecter les résultats définitifs comme suit :

#### Budget principal

- Report en fonctionnement (R002)	127 977,17 €
- Affectation en investissement (R1068)	1 218 636,32 €
- Report en investissement (R001)	480 102,62 €

## Budget Espace Soutine

Report en fonctionnement (D002)	16 051,71 €
Report en investissement (R001)	1 246 €

### **LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, 25 voix pour, 4 absentions (MMES Guillet, Gonzalez-ruiz, Izet et M. Gillot),**

**DECIDE** l'affectation des résultats définitifs de l'exercice 2022 tels que présentés ci-dessus.

### **5. Exercice 2023 – Budgets Supplémentaires Ville de Lèves et Espace Soutine - Annexe**

Après avoir pris connaissance des projets des budgets supplémentaires pour l'exercice 2023 pour le budget principal de la ville de Lèves et celui de l'Espace Soutine joints en annexe.

**VU** la commission « Affaires générales » en date du 19 juin 2023,  
**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,**  
**VOTE** tels que présentés, les budgets supplémentaires 2023.

### **6. Subvention exceptionnelle Comité des fêtes de Lèves**

Dans le cadre de sa politique de soutien aux associations, la ville de Lèves peut apporter un soutien financier à titre exceptionnel par le versement d'une subvention. Cette dernière doit permettre le financement d'actions ponctuelles.

Après examen de la demande formulée par l'association « Comité des fêtes de Lèves », il est proposé au Conseil municipal, d'attribuer une subvention d'un montant de 1 000 euros pour le financement d'actions menées au cours de l'année 2023 (chasse aux œufs, fête de la Madeleine...).

**VU** le Code Général des Collectivités territoriales (CGCT),  
**VU** la délibération du conseil municipal en date du 6 février 2023 relative au budget primitif de la commune pour l'année 2023,  
**VU** la délibération n° 91/17 du conseil municipal en date du 19 décembre 2017 relative au règlement d'attribution des aides communales,  
**VU** la demande de subvention déposée par les associations,  
**CONSIDERANT** que la subvention ne sera versée que sur justificatifs de l'association du bon déroulement de l'action,  
**VU** les commissions « Services à la population » et « Affaires générales » du 19 juin 2023,

### **LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**DECIDE** d'attribuer le versement d'une subvention exceptionnelle de 1 000 euros à l'association « Comité des fêtes de Lèves » pour le financement d'actions menées au cours de l'année 2023 (chasse aux œufs, fête de la Madeleine...).

**AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder au versement de la subvention à l'association.

### **7. Convention financière contre remise d'équipements entre la commune de Lèves, Chartres métropole et Chartres aménagement dans le cadre de la concession d'aménagement du Cœur de village à Lèves - Annexes**

Par délibération en date du 15 octobre 2020, la commune de Lèves a décidé de confier à Chartres Aménagement, par voie de concession, la réalisation de l'opération d'aménagement de son Cœur de Village. Cette concession d'aménagement a été approuvée par résolution du Conseil d'Administration de Chartres Aménagement en date du 8 octobre 2020 notifiée à Chartres Aménagement le 20 novembre 2020.

Ladite concession d'aménagement a pour objet la réalisation de l'opération d'aménagement du Cœur de Village et prévoit notamment la rénovation des espaces publics en place dont la réfection des réseaux existants.

La concession d'aménagement prévoit que la SPL peut recevoir notamment dans les conditions de l'article L.300-5 du Code de

l'Urbanisme « des subventions versées par d'autres collectivités territoriales [...] en vue de financer des actions qu'il aura à mener en application de la présente concession d'aménagement ».

Dans ce contexte, Chartres métropole s'engage à verser à la SPL Chartres Aménagement, pour l'opération d'aménagement « Cœur de village », une subvention destinée au financement des travaux de renouvellement des réseaux et équipements d'éclairage public, sur le passage du Clos Bénin et la rue Hoche-Allart, ainsi qu'une participation sur les frais généraux liés tels que les honoraires de maîtrise d'œuvre, de SPS et les frais de publicité et de reproduction des documents.

Cette subvention contre remise d'équipements de 100 000,00 euros HT soit 120 000,00 euros TTC est affectée au financement des travaux susvisés. Cette participation sera calculée au prorata du coût réel des travaux.

**VU** l'article L300-5 du Code de l'Urbanisme,  
**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,  
**VU** la commission « Affaires générales » en date du 19 juin 2023,

### **LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**DONNE** son accord pour le versement par Chartres métropole, au profit de la SPL Chartres Aménagement au titre de l'opération d'aménagement du Cœur de Village, d'une subvention de 100 000,00 euros HT soit 120 000,00 euros TTC,

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à procéder à la signature de ladite convention financière contre remise d'équipements entre la commune de Lèves, Chartres métropole et Chartres aménagement dans le cadre de la concession d'aménagement du Cœur de village à Lèves.

### **8. Concession d'aménagement « Cœur de village » : Bilan 2022 - Annexe**

Par délibération n° 63/20 en date du 15 octobre 2020, le Conseil Municipal a désigné la SPL Chartres Aménagement concessionnaire de l'opération d'aménagement « Cœur de village » et approuvé le traité de concession correspondant.

Également, le périmètre et l'objet de l'opération d'aménagement « Cœur de village » ont été approuvés au cours de cette séance.

Conformément aux articles 17 et 18 du traité de concession d'aménagement et à l'article L.300-5 du Code de l'Urbanisme, le concessionnaire doit fournir à la collectivité territoriale, chaque année, un compte rendu d'activités à la collectivité locale (C.R.A.C.L.) ;  
**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1521-1 et suivants et L.1523-2-4°,

**VU** le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.300-4 et L.300-5, L.311-1 et suivants, et R.311-1 et suivants,  
**VU** la délibération du Conseil Municipal n°62/20 et 63/20 du 15 octobre 2020 désignant le concessionnaire de l'opération d'aménagement du champ de foire et approuvant le traité de concession,  
**VU** la délibération du Conseil Municipal n° 63/20 du 15 octobre 2020 approuvant le périmètre et l'objet de l'opération d'aménagement « Cœur de village »,  
**VU** la commission « Technique » du 19 juin 2023,  
**CONSIDERANT** que le compte rendu d'activités, portant sur la concession d'aménagement « Cœur de village », arrêté au 31 décembre 2022,

### **LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**APPROUVE** le compte rendu d'activités 2022 annexé et présenté par la S.P.L. Chartres Aménagement.

### **9. Politique de vente de logements sociaux C'Chartres Habitat**

La gestion des logements sociaux sur la commune de Lèves est assurée par trois bailleurs principaux qui sont : Habitat Eurélien, SA Eure et Loir Habitat et C'Chartres Habitat. Ces bailleurs proposent à la vente des logements locatifs selon un programme de vente validé en Conseil d'administration.

Ce programme permet, pour les bailleurs, de respecter l'objectif fixé par Convention d'Utilité Sociale qui fixent la politique patrimoniale, d'investissement et sociale ainsi que le service rendu aux locataires.

A ce titre C'Chartres Habitat propose d'ouvrir à la vente 8 logements situés au 2 rue Antoine Saint Exupéry, sur la base d'un prix au m2 fixé en cohérence avec le marché immobilier de la commune.

Il est à noter que conformément à l'article 130 de la loi « Evolution du logement et de l'aménagement et du numérique » en date du 23 novembre 2018, le nombre de logements vendus sur la commune seront comptabilisés dans le taux de logements sociaux au titre de l'article 55 de loi SRU de la loi Solidarité et Renouvellement Urbain du 13 décembre 2000, pendant une période de 10 ans à compter de leur cession.

Aussi, la commune de Lèves est favorable à cette démarche engagée par C'Chartres Habitat.

**VU** le code général des collectivités territoriales,  
**VU** le Code de la construction et de l'habitation,  
**CONSIDERANT** la demande de C'Chartres Habitat en date du 23 mai 2023,  
**VU** la commission « Services à la population » du 19 juin 2023

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**APPROUVE** la démarche engagée par C'Chartres Habitat à savoir proposer à la vente des logements locatifs aux locataires.

#### **10. Acquisition de parcelles AN 15, 365 et 368 - Annexe**

C'Chartres Habitat est propriétaire des parcelles cadastrées AN 15, 365 et 368, situées rue Saint Exupéry. Ces parcelles d'une contenance globale de 1 488 m2 sont dédiées exclusivement à l'usage publique (voiries et trottoirs).

Lors de sa séance en date du 10 mai 2023, le bureau de C'Chartres Habitat s'est prononcé favorablement à la cession des dites parcelles sur la base d'un euro la totalité.

Du fait de l'usage qu'il est fait des parcelles, la commune propose d'acquérir le foncier cadastré AN 15, 365 et 368 sur la base d'un euro l'ensemble.

**VU** l'article L2241-1 du code général des collectivités territoriales,  
**VU** la commission « Affaires générales » en date du 19 juin 2023,  
**VU** la demande de C'Chartres Habitat en date du 24 mai 2023,  
**CONSIDERANT** l'intérêt d'acquérir les parcelles cadastrées AN 15, 365 et 368 d'une contenance globale de 1 488 m2,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**DECIDE** l'acquisition des parcelles cadastrées AN 15, 365 et 368 au prix d'un euro la totalité,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires pour aboutir à l'acquisition de ces biens.

#### **11. Accord-cadre à bons de commande – Travaux de voirie**

Par délibération n° 20/19, le Conseil municipal a, lors de sa séance du 6 mai 2019, approuvé le principe d'accord cadre à bons de commande pour la réalisation de travaux d'entretien de la voirie communale.

Ce type de marché est conclu avec un opérateur économique, retenu suite à une consultation, et exécuté au fur et à mesure de l'émission de bons de commande émis par la commune.

La durée de ce marché était fixée à 1 an, renouvelable 3 fois. Il convient aujourd'hui de renouveler cet accord cadre, le précédent étant arrivé à expiration.

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29,  
**VU** la délibération 3/23 du Conseil municipal en date du 6 février

2023 relative au budget primitif de la commune pour l'année 2023,  
**VU** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et notamment ses articles 27, 78 et 80,  
**VU** la commission « Affaires générales » du 19 juin 2023,  
**CONSIDERANT** la nécessité de renouveler l'accord-cadre à bons de commande pour la réalisation de travaux d'entretien de la voirie communale,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**APPROUVE** le renouvellement de l'accord-cadre à bons de commande pour la réalisation de travaux d'entretien de la voirie communale,  
**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer et exécuter l'accord-cadre à bons de commande relatif à la réalisation de travaux d'entretien de la voirie communale et tous les documents afférents.

#### **12. Modification du projet d'établissement et du règlement de fonctionnement des structures Petite enfance - Annexes**

Le décret 2021 – 1131 en date du 30 août 2021 relatif aux assistants maternels et aux établissements d'accueils des jeunes enfants simplifie la réglementation relative aux établissements d'accueil.

Plusieurs volets y sont traités (traitements et soins médicaux, profil des professionnels, précision du référent « Santé et accueil inclusif », organisation des temps d'analyse des pratiques professionnelles, redéfinition du nombre maximal d'enfants pouvant atteindre 115 % de la capacité d'accueil prévue, modification du régime d'autorisation...)

A ce titre, le projet d'établissement ainsi que le règlement de fonctionnement doivent être modifiés. Le projet d'établissement comprend un projet d'accueil, un projet éducatif et un projet social et de développement durable. Le règlement de fonctionnement précise les modalités d'organisation et de fonctionnement des établissements.

Ces documents sont transmis, pour avis, à monsieur le Président du Conseil départemental.

**VU** le décret 2021– 1131 en date du 30 août 2021 relatif aux assistants maternels et aux établissements d'accueils des jeunes enfants simplifiant la réglementation relative aux établissements d'accueil,  
**VU** le Code de l'Action Sociale et des Familles,  
**VU** le Code général des collectivités territoriales,  
**CONSIDERANT** la nécessité de modifier le projet d'établissement et le règlement de fonctionnement applicables aux structures Petite Enfance de la commune de Lèves,  
**VU** la commission « Services à la population » du 19 juin 2023,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**APPROUVE** les modifications apportées au projet d'établissement et au règlement de fonctionnement des structures Petite Enfance,  
**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les documents institutionnels nécessaires à l'obtention de l'avis délivré par le Conseil départemental (PMI).

#### **13. Modification du règlement intérieur du complexe sportif Michel Castaing (salles-locaux et équipements sportifs) - Annexe**

Ce règlement a pour objet de définir les conditions d'occupation et d'utilisation des locaux et des équipements du complexe sportif Michel Castaing, ceci afin de permettre le bon déroulement des activités et la préservation des équipements.

Le fait par un utilisateur issue d'une association d'avoir demandé et obtenu l'autorisation d'utiliser un local ou un équipement du complexe sportif constitue pour lui l'engagement formel de prendre connaissance du règlement intérieur et d'en respecter ses prescriptions.

Il convient de préciser aujourd'hui le fonctionnement de l'ensemble des équipements situés rue de Josaphat, ses accès et abords.

Il est demandé au Conseil Municipal de valider la modification du règlement intérieur du complexe sportif, équipements, et accès.

**VU** le code général des collectivités territoriales,  
**VU** la commission « Services à la population » du 19 juin 2023,  
**CONSIDERANT** la nécessité de préciser le règlement intérieur modifié du complexe sportif, de ses locaux, ses abords et accès,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**APPROUVE** la modification du règlement intérieur de l'ensemble des équipements du Complexe sportif Michel Castaing situé rue de Josaphat.

#### **14. Modification du règlement intérieur de l'Espace Soutine et ses abords - Annexe**

Ce règlement a pour objet de définir les conditions d'occupation et d'utilisation des locaux et des abords de l'Espace Soutine.

Cet espace, propriété de la ville de Lèves, peut être amené à être loué ou mis à disposition à titre gracieux, partiellement ou en totalité. Compte tenu de la diversité du mode d'utilisation et des utilisateurs, il convient de préciser les modalités du règlement intérieur de l'Espace Soutine.

Il est demandé au Conseil Municipal de valider la modification du règlement intérieur de l'Espace Soutine et ses accès,

**VU** le code général des collectivités territoriales,  
**VU** la commission « Services à la population » du 19 juin 2023,  
**CONSIDERANT** la nécessité de préciser le règlement intérieur modifié de l'Espace Soutine, des salles, des abords et accès,  
**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**  
**APPROUVE** la modification du règlement intérieur modifié de l'Espace Soutine, des salles, des abords et accès.

#### **15. Création et dénomination d'une voie nouvelle - Annexe**

Dans le cadre de la création du lotissement sur les parcelles AT 65 et 66, avenue de la Paix dénommée « Domaine de la Vallée Royale », des travaux de voirie vont être exécutés afin de créer une voie traversante permettant l'accès aux lots. Afin de faciliter la localisation des futures habitations, il convient donc de dénommer cette voie nouvelle.

Si la dénomination d'une voie privée relève de fait de la compétence du ou des propriétaires de la voie, ces derniers ne disposent pas pour autant d'une totale liberté en la matière puisqu'en sa qualité d'autorité de police, le maire détient le pouvoir de contrôler le nom des voies privées et d'interdire ceux qui seraient contraires à l'ordre public et aux bonnes mœurs (Conseil d'Etat, 19 juin 1974, M. Broutin précité).

De plus, le décret 94-1112 impose notamment qu'à la suite de la création d'une voie nouvelle, la liste alphabétique des voies publiques et privées et les modifications s'y rapportant, doit être notifiée par le maire auprès du centre des impôts foncier ou du bureau du cadastre concerné.

Il est proposé de dénommer cette voie nouvelle « Allée Geoffroy de Lèves ». Pour rappel, Geoffroy de Lèves était un illustre évêque de Chartres. Avec son frère Gosselin, seigneur de Lèves, il fonde en 1117 l'abbaye Notre-Dame de Josaphat. Les terrains du Domaine de la Vallée Royale appartiennent à l'abbaye.

**VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2122-21-1 et L.2121-29,  
**VU** le décret 94-1112 relatif à la communication au centre des impôts foncier ou au bureau du cadastre de la liste alphabétique des voies de la commune et du numérotage des immeubles,  
**VU** la décision du Conseil d'Etat M. Broutin du 19 juin 1974,  
**VU** le permis d'aménager n° 0282092100001mo1 accordé le 6 décembre 2022,  
**VU** la demande de dénomination de cette voie sollicitée par l'aménageur,  
**CONSIDERANT** la nécessité de créer et de dénommer cette voie privée,  
**CONSIDERANT** que cette proposition n'est pas contraire à l'ordre public et aux bonnes mœurs,  
**VU** la commission « Technique » en date du 19 juin 2023

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, 25 voix pour, 4 abstentions (MMES Guillet, Gonzalez-ruiz, Izel et M. Gillot),**

**DECIDE** de créer et de dénommer la voie traversante du clos « Allée Geoffroy de Lèves »,  
**AUTORISE** monsieur le Maire ou son représentant à entreprendre les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

#### **16. Personnel communal – Ouverture de postes pour les emplois saisonniers ALSH et service technique**

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. L'organe délibérant doit mentionner sur quel grade et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité territoriale à recruter.

Afin d'assurer le surcroît d'activités aux ALSH maternels et élémentaires ainsi qu'au service technique durant la période du 10 juillet au 25 août 2023, il est nécessaire de créer des emplois saisonniers d'adjoint d'animation territoriale et d'adjoint technique territorial,

Conformément à l'article 3, alinéa 2 de la loi du 26 janvier 1984, il peut être fait appel à des agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à accroissement saisonnier d'activité.

Les recrutements seront effectués en fonction des effectifs prévisionnels. La rémunération s'effectuera selon les grilles indiciaires et variera selon les fonctions des candidats retenus.

**VU** la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'article 3, alinéa 2 (agents saisonniers),  
**VU** la commission « Affaires générales » du 19 juin 2023,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**ACCEPTE** la création d'emplois saisonniers d'adjoint d'animation territorial et d'adjoint technique territorial,  
**HABILITE** l'autorité territoriale à recruter des agents contractuels pour pourvoir ces emplois,  
**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les contrats correspondants selon les modalités fixées ci-dessus.

#### **17. Personnel communal – Ouverture d'un poste « apprenti jardinier paysagiste »**

La commune souhaite procéder au recrutement d'un apprenti pour la formation « jardinier paysagiste » en vue de l'obtention d'un CAP « jardinier paysagiste ».

L'objectif de cette formation pour l'apprenti :  
- Apprendre un métier par une formation professionnelle gratuite et rémunérée ;  
- Recevoir une formation professionnelle et intégrer un secteur professionnel.

Pour la collectivité :  
- Transmettre et développer une expérience professionnelle ;  
- Anticiper les besoins en recrutement et avoir du personnel qualifié à l'issue de la formation ;  
- Former l'apprenti aux méthodes de la collectivité.

Le contrat d'apprentissage sera conclu avec le CFA La Saussaye à Sours pour une durée de deux ans.

L'apprenti, salarié de la collectivité, sera soumis aux droits et devoirs qui sont imposés à tout fonctionnaire. Il bénéficiera d'un référent au sein des services techniques de la collectivité.

Retrouvez la suite du Conseil municipal sur [leves.fr](https://www.leves.fr)





## Retrouvez l'ensemble **des délibérations** et **des annexes** des séances du Conseil municipal sur **leves.fr**.

### ■ TRIBUNES

#### MAJORITÉ

Chose promise chose due. Nous nous étions engagés à redresser durablement les finances municipales, qui rappelons-le nous avaient été laissées exsangues en 2014.

Le compte administratif 2022, voté en juin dernier, présente des données particulièrement performantes, avec un niveau d'autofinancement qui dépasse désormais le niveau moyen des communes de même taille. C'est grâce à cela que nous pouvons mener les travaux en cours. Vos besoins sont nombreux, vous nous les exprimez régulièrement, et il nous faut réussir à pouvoir y répondre étape par étape.

Les efforts constants menés depuis notre première élection trouvent d'autant plus leur justification que nous devrions aborder une période bien difficile. Les finances de l'Etat étant ce qu'elles sont, c'est-à-dire vides, les aides publiques sont de plus en plus difficiles à mobiliser. Nos efforts envers nos partenaires sont permanents pour obtenir les financements nécessaires.

Nous le savons désormais, la suppression de la taxe d'habitation commence à montrer ses limites, parmi lesquelles une réduction de notre liberté d'agir. Et les propriétaires vont devoir subir une hausse importante de leur taxe foncière, avec un relèvement important des bases, décision nationale, à raison de 7,1%. Ce relèvement qui s'observera partout en France est égal au niveau d'inflation de l'année dernière, et permettra aux collectivités locales de compenser en partie les importantes hausses de coûts.

Mais ce choix gouvernemental de tout faire peser désormais sur les seuls propriétaires est créateur d'inégalités et pénalise la bonne dynamique des marchés immobiliers et la possibilité pour les jeunes familles de devenir propriétaires. C'est indirectement pour les communes comme la nôtre un manque à gagner et une difficulté à maintenir le nombre d'enfants dans leurs écoles.

Ce contexte nous invite à poursuivre nos efforts de bonne gestion pour pouvoir continuer à baisser durablement nos taux communaux de taxes foncières, alors qu'un tiers des communes les a augmentés depuis le début du mandat. Certes, cela ne compensera pas la hausse des bases cette année, mais dans la durée elle permet de gagner en pouvoir d'achat relatif autant qu'en confiance.

#### OPPOSITION

Le 14 août 2023

Dans la tribune du précédent numéro du Pied de Fée, Monsieur le Maire fait état des charges de fonctionnement nouvelles imposées par le gouvernement aux collectivités locales non compensées par des aides financières de l'Etat.

Ces dépenses correspondent à une revalorisation d'environ 2.5% des salaires pour les agents territoriaux et plus particulièrement ceux qui se trouvent dans les premiers échelons. Pour nos agents, cette mesure est une bonne nouvelle mais encore insuffisante pour maintenir leur pouvoir d'achat.

Concernant le budget de notre commune, la hausse de 7.1% fixée par le gouvernement sur les bases locatives qui servent au calcul de la taxe foncière à payer par les propriétaires en 2023 induit un supplément de recettes fiscales de 120 000 euros. En tenant compte de la baisse de 0.5% du taux d'imposition que nous avons votée avec la majorité, il reste un bonus de plus de 100 000 euros pour la commune. Ces surplus de recettes fiscales vont compenser l'estimation des hausses de salaires en 2023 et 2024.

En réalité, des mesures de compensation existent pour optimiser le budget, notamment le dispositif « Repas à 1 euro » mis en place par le gouvernement. Nous nous sommes déjà exprimés en conseil municipal pour promouvoir cette aide de l'Etat qui a pour but de faciliter l'accès des écoliers issus des familles modestes à la cantine. Pour chaque repas facturé à 1 euro ou moins, l'Etat garantit pendant 3 ans une subvention de 3 euros à la commune. C'est un gain de pouvoir d'achat pour les parents et une augmentation des recettes pour la commune puisque les tarifs actuels des 4 premières tranches sont inférieurs à 4 euros. Pourquoi la municipalité n'a-t-elle jamais étudié ce mode de tarification encouragé par le gouvernement ? Quel serait le nombre d'enfants concernés ?

Nous souhaitons à tous les Lévois, petits et grands, et aux associations une belle rentrée.

Pour nous contacter:  
06 81 40 95 42  
[demainleves@gmail.com](mailto:demainleves@gmail.com)  
**LES ELUS de la minorité**

# JOURNÉES EUROPÉENNES DU PATRIMOINE

16-17 SEPT. 2023 / 14H-18H

les amis de  
**l'abbaye de**  
**JOSAPHAT**

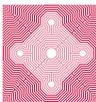
VISITES COMMENTÉES (30 MIN)  
SITE DE LA FONDATION D'ALIGRE  
10 RUE DE JOSAPHAT - LÈVES  
**ENTRÉE GRATUITE - OUVERT À TOUS**

CONTACT : YVES PALLUEL 06 08 95 75 40

VILLE DE  LÈVES

Fondation  
d'Aligre  
et Marie-Thérèse 

FONDATION  
  
PATRIMOINE

 **MONUMENT  
HISTORIQUE**

# L'événements



## SEPTEMBRE

### DIMANCHE 03 SEPTEMBRE

Forum des associations  
10h - 17h au complexe sportif Michel Castaing - Ouvert à tous

### SAMEDI 16 & DIMANCHE 17 SEPTEMBRE

Journées européennes du patrimoine  
par les Amis de l'abbaye de Josaphat  
14h à 18h- Fondation d'Aligre

### DIMANCHE 17 SEPTEMBRE

Fête de l'abeille  
10h - 18h30 à la grange aux 4 vents- étangs de Lèves

### LUNDI 25 SEPTEMBRE

Conseil municipal  
20h30 - mairie, salle du Conseil- Ouvert à tous

### JUSQU'À LA MI-OCTOBRE

Découvrez l'exposition des bords de l'Eure "Promenez-vous à Lèves cet été"- 7 panneaux visibles sur les bords de l'Eure (côté moulin)

## OCTOBRE

### LUNDI 09 OCTOBRE

Cérémonie de remise des prix du concours des maisons et balcons fleuris - 19h - mairie, salle du Conseil

### SAMEDI 14 OCTOBRE

Loto organisé par C'Chartres Football  
20h30 (ouverture des portes 18h30) - espace Soutine  
Contact : 06 88 65 50 20

### SAMEDI 14 & DIMANCHE 15 OCTOBRE

Exposition- vente "La fête" organisée par L'Art  
14 : de 14h à 20h (vernissage à 17h) / 15 : de 14h à 18h  
Atelier de l'Orangerie - 24 rue d'Ouarville

### LUNDI 16 OCTOBRE

La semaine bleue à Lèves organisée avec le Conseil départemental  
Spectacle et forum 14h30- espace Soutine  
+ d'infos page 9

### MARDI 17 OCTOBRE

Réunion publique sur les finances communales  
18h30 - 20h - mairie, salle du Conseil

### SAMEDI 21 OCTOBRE

Concert Paris Brass Quintet organisé par l'UDESMA 28  
20h30 - espace Soutine

### MARDI 31 OCTOBRE

Venez fêter Halloween !  
De 18h30 à 21h30 au 28 avenue Soutine  
Ouvert à tous

# FÊTE DE L'ABEILLE



**Dimanche 17 Septembre**

10 h-18h30

**Aux étangs de Lèves**

(Grange aux 4 vents) rue de Josaphat



GUÉPES ABEILLES FRELONS  
CHEILLES PROFESSIONNAIRES  
**GAF SOLUTIONS**  
06-70-95-15-58